

JOËL LIGHTBOUND
LOUIS-HÉBERT

TOWNHALL REPORT
ON ELECTORAL REFORM
PUBLIC CONSULTATION



HOUSE OF COMMONS
CHAMBRE DES COMMUNES
CANADA

JOËL LIGHTBOUND
LOUIS-HÉBERT

RAPPORT SUR LES CONSULTATIONS
PUBLIQUES SUR LA RÉFORME
ÉLECTORALE

LES CONSULTATION(S)			
Date (s) de (s) la rencontre (s)	Heure et Durée (de quelle heure à quelle heure)	Lieu de la consultation	Total de personnes présentes (vous pouvez indiquer le nombre de bénévoles et d'employés présents)
1. 11/10/2016	17h00-20h00	Université Laval	100 personnes approximativement
Forme : <input type="checkbox"/> Utilisation de la présentation visuelle de la Bibliothèque du Parlement <input type="checkbox"/> Présentation du bureau du député <input checked="" type="checkbox"/> Micro ouvert <input checked="" type="checkbox"/> Période de questions/réponses <input checked="" type="checkbox"/> Conférenciers invités <input type="checkbox"/> Autre (SVP, spécifier) :			
LES SUJETS ABORDÉS (sommaire)			
<input checked="" type="checkbox"/> Modes de scrutin	<input checked="" type="checkbox"/> Changement au mode de scrutin actuel	<input checked="" type="checkbox"/> Participation électorale	<input checked="" type="checkbox"/> Accessibilité et inclusion
<input checked="" type="checkbox"/> Vote obligatoire	<input checked="" type="checkbox"/> Vote en ligne	<input checked="" type="checkbox"/> Représentation locale	Autre (svp spécifier) <input type="checkbox"/>

QUESTIONS DE DISCUSSION
Que pensent les participants du système actuel pour élire les députés au Parlement (bénéfices/défauts) ? Est-ce que les participants sentent que leur vote se traduit de façon juste dans les résultats ? (limite suggérée : 500 mots)
Certains des conférenciers ainsi que des participants pensent que l'un des avantages de notre système est que le député a plus de temps pour son comté et la population. De nombreux participants, de même que nos conférenciers, ont déploré la distorsion que génère notre mode de scrutin actuel, où le suffrage exprimé ne se traduit pas avec justesse en sièges au Parlement. À

titre d'exemple, le Parti Vert qui a obtenu 3,4% des votes, n'obtient que 0,3% de la députation. Inversement, le PLC en 2015, ou le PCC en 2011, avec environ 40% du vote populaire, obtiennent environ 54% de la députation, et 100% du pouvoir (exception faite du contre-pouvoir parfois exercé par le juridique et du rôle de l'opposition). M. Derriennic a également soulevé l'autre désavantage de notre système, celui de forcer le vote stratégique. Ceci fait en sorte que les véritables préférences des électeurs ne sont jamais clairement connues. En revanche, notre système actuel favorise la formation de gouvernements majoritaires, assurant une plus grande stabilité. Ceci est un avantage ou un inconvénient, selon la perspective du participant.

Quelles alternatives au système actuel ont été discutées ? Est-ce que les participants ont identifié des caractéristiques spécifiques qui leur importent dans un système électoral (par exemple la représentation locale, la proportionnalité, la simplicité, la légitimité, etc.)? (limite suggérée : 500 mots)

Deux principales alternatives ont été discutées, soit le système proportionnel mixte compensatoire ainsi que le préférentiel qui, dans un idéal, serait intégré dans un système proportionnel modéré mixte compensatoire. Ces deux options proposent un redécoupage de la carte électorale, mais plusieurs citoyens semblaient avoir une réserve sur la faisabilité d'ici la prochaine élection de refondre la carte électorale. De plus, les systèmes proposés obligent, la plupart du temps, les gouvernements à être des gouvernements de coalition et certaines personnes, dans la consultation, semblaient penser qu'avec la culture politique actuelle, il serait difficile d'y arriver et qu'il faudrait un énorme travail d'éducation. Un avantage de ces systèmes, le vote multiple qui peut y être envisagé (parti/député, liste de préférences, etc.) et peut donner de l'importance aux plus petites formations politiques comme les verts. L'électeur n'a plus alors à se demander si son vote comptera, l'impératif de vote stratégique ne s'appliquant plus, notamment dans l'option préférentielle car il peut néanmoins nommer son 2^{ième}, 3^{ième}, etc. choix, et dans la proportionnelle, parce que chaque vote récolté peut se traduire dans une chance de plus de représentation dans la députation. Cela devrait enlever l'impression que le vote de certains ne compte pas. Certains désavantages comme la considération possiblement moindre accordée aux députés de listes par leurs pairs ou par la population ont été nommés. Par ailleurs, les experts ont indiqué que dans la plupart des juridictions où cohabitent députés de listes et députés locaux, il n'y a pas de problèmes de différence de la considération accordée à chacun, il s'agit plutôt de cas exceptionnels où ça arrive. Certaines personnes évoquaient de se pencher sur le cas de la Suisse et son fonctionnement (référendums décisionnels d'initiative populaire, proportionnalité du parlement et du conseil des ministres, vote à distance et par Internet) mais les experts semblaient plus sceptiques, la Suisse serait difficilement imitable, son système étant issu d'une culture politique s'étant instaurée sur une très longue période. L'Allemagne, en revanche, a été invoquée à de multiples reprises comme étant un modèle intéressant.

Est-ce que les participants ont discuté des raisons pour lesquelles plusieurs Canadiens choisissent de ne pas s'engager dans le processus démocratique ? Ont-ils suggéré des manières d'encourager la participation des électeurs ? (limite suggérée : 500 mots)

Plusieurs canadiens trouvent que le système actuel ne favorise pas l'implication dans le processus démocratique en raison de la distorsion entre le vote et le résultat dans la députation, l'impératif pernicieux de voter stratégiquement, qui pervertit les réelles intentions du vote. Nous avons bénéficié à ce titre du témoignage d'un militant du Parti Vert qui a renoncé à se présenter comme candidat aux élections dans le mode de scrutin actuel, tellement il défavorise les plus petites formations politiques comme la sienne. Enfin, selon Florence Côté, les jeunes voteraient en partie

moins parce qu'ils sont découragés autant du vote stratégique que des distorsions qu'on retrouve dans le système actuel.

Est-ce que les participants sont d'avis que le vote devrait être obligatoire ? (Cela comprend la possibilité d'annuler son vote.) (limite suggérée : 500 mots)

Pour le vote obligatoire, seul un panéliste en a fait mention, et quelques participants. Le vote obligatoire mentionné dans la loi ou la constitution mais ne comportant pas de pénalité pour les contrevenants n'aurait pas d'impact sur la participation, mais la présence d'une amende modeste existe et connaît un bon succès dans certaines juridictions pour augmenter la participation.

Est-ce que les participants ont discuté la possibilité de voter en ligne ? Ont-ils exprimé une volonté de conserver les procédures actuelles de vote ? (c.-à-d. se présenter au bureau de vote, la confidentialité du vote, etc.) (limite suggérée : 500 mots)

La procédure de vote en ligne et par la poste a été mentionnée, notamment lorsqu'il était question de la Suisse. Les commentaires quant à cette possibilité étaient que le vote se devait d'être sécuritaire pour maintenir la confiance envers le résultat, les enjeux étant surtout pour le vote par Internet. De fait, il n'y a pas de consensus quant au vote en ligne et de l'avis de certains, il serait préférable de conserver le vote sur support papier pour des raisons de sécurité.

Est-ce que d'autres sujets majeurs ont été discutés par les participants ? (c.-à-d. référendum, la représentation des femmes/minorités, l'accessibilité, le taux de participation, etc.) (limite suggérée : 500 mots)

Eu égard au vote des jeunes, la participation au premier vote pour lequel on est éligible à voter est déterminante pour conduire à une participation future de l'exercice du droit de vote. En ce sens, les bureaux de scrutin dans les écoles sont une bonne idée. Il a également été souligné que les partis politiques ont la responsabilité d'intégrer au sein de la sélection de leurs candidats plus de femmes et de citoyens issus des minorités culturelles afin que le Parlement soit plus représentatif de la population en général. Enfin, pour favoriser l'engagement des femmes en politiques, il a été souligné que la culture politique doit également évoluer afin qu'elle soit moins répulsive pour celles-ci (i.e. notamment favoriser des valeurs de respect, de consensus, la conciliation travail-famille).

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS ET COMMENTAIRES CLÉS DES PARTICIPANTS (limite suggérée : 1000 mots)

Consultation publique sur la réforme électorale
11 octobre 2016

Le député Joël Lightbound y a accueilli le ministre Jean-Yves Duclos, la CADEUL (Confédération des Associations d'étudiant et d'étudiantes de l'Université Laval) ainsi que les conférenciers Louis Massicotte, professeur de sciences politiques à l'Université Laval, Jean-Pierre Derriennic, également professeur de sciences politiques à l'Université Laval auteur du livre *Un meilleur système électoral pour le Canada / A Better Electoral System for Canada* (Presses de l'Université Laval, 2016) ainsi que Florence Côté, présidente de *Citoyenneté jeunesse* et du *Forum jeunesse de la région de la Capitale-Nationale*. Une centaine de personnes y ont assisté et une vingtaine d'entre eux ont partagé leurs questions et commentaires.

L'échange s'est axé sur deux enjeux particuliers : le mode de scrutin et l'inclusion des jeunes, femmes et des minorités culturelles dans le système électoral. Même s'il n'y a pas eu de consensus autour d'une

proposition spécifique, il était clair que pour les conférenciers comme pour les membres du public, il est impératif d'avoir un changement au mode de scrutin actuel. Dans l'ensemble, les participants étaient favorables à un scrutin avec des éléments préférentiels et/ou proportionnels, en considérant diverses modalités. De plus, il est devenu évident au cours de la consultation que les enjeux d'inclusion et d'incitation à la participation politique dans le système électoral touchent au mode de scrutin mais le dépassent aussi.

Les professeurs invités, M. Massicotte et M. Derriennic, ont chacun présenté des alternatives au scrutin uninominal majoritaire à un tour après que M. Massicotte ait présenté le contexte des consultations aux participants. Les obligations du comité étant de considérer le mode de scrutin proportionnel et le mode de scrutin préférentiel, au moins, tout en tenant compte à la fois d'efficacité, de légitimité et de représentation locale, il considérait le mandat bien conçu. Ces deux modes de scrutin ont été prouvés efficaces lors de leur implantation dans d'autres démocraties. L'enjeu de légitimité se situe surtout au niveau de la distorsion entre le vote populaire et la proportion de sièges obtenus. La représentativité locale peut, elle, être maintenue par compromis seulement, car elle demande idéalement de petites circonscriptions, alors que les éléments de proportionnalité fonctionnent mieux avec de grandes circonscriptions, à moins que l'on augmente drastiquement le nombre de députés, par 200 députés environ.

M. Massicotte a donc présenté le mode de scrutin proportionnel mixte dit système électoral mixte compensatoire, lequel, selon lui, favoriserait la représentation plus juste de la diversité des vues politiques des citoyens en ouvrant des sièges pour un plus grand nombre de partis politiques. Plusieurs des commentateurs ont posé des questions par rapport aux écueils possibles de ce mode : le redécoupage des circonscriptions, les prépondérances des gouvernements de coalitions, ce qui serait du nouveau pour le Canada, et la division entre les députés élus des comtés et ceux et celles élus à partir des listes. Les défis, donc, avec ce système se regroupent en deux catégories : les logistiques de changements à la carte électoral et au nombre de députés ainsi que la décentralisation et redistribution du pouvoir entre les partis politiques.

Après que le groupe rassemblé ait discuté du mode de scrutin proportionnel, M. Derriennic a présenté sa proposition du mode de scrutin préférentiel et proportionnel modéré, tel que souligné dans son livre. Le premier argument de M. Derriennic est que le gouvernement ne doit pas nécessairement choisir entre les systèmes proportionnels et préférentiels. En fait, les deux ne sont pas opposés l'un à l'autre. De ce fait, M. Derriennic propose un système proportionnel modéré, dans lequel les comtés actuels seraient regroupés en régions de 3 à 5 circonscriptions pour créer de nouvelles circonscriptions plus grandes où il y aurait un scrutin proportionnel. Comparé au système de représentation proportionnel simple, il est plus probable que ce mode de scrutin proportionnel modéré tempèrera l'augmentation des parties représentées au parlement, ce qui pourrait éviter l'instabilité politique. De plus, ce système assurera que les députés élus représenteront encore la réalité locale et représenteront mieux la diversité des intérêts locaux. Par contre, sans le vote préférentiel, ce mode de scrutin ne contourne pas la nécessité du vote stratégique. Donc, M. Derriennic propose d'ajouter à ce mode le vote préférentiel.

À ce sujet, les auditeurs ont posé des questions sur le risque que ce soit trop compliqué de communiquer ce concept à la population générale et si le scrutin préférentiel tout court serait une méthode plus efficace. En réponse, M. Derriennic a constaté que le système préférentiel simple favorise le centrisme et l'accumulation de pouvoir dans un ou deux partis fédéraux. Au moins, avec le système préférentiel, les désirs de la population ne seraient pas cachés, comme ils le sont avec la nécessité actuelle des votes stratégiques. Le vote serait ainsi plus sincère, et améliorerait l'expérience de l'électeur, tout comme son désir de participation, mais le scrutin préférentiel ne résoudrait pas tous les problèmes.

Mme. Côté a quant à elle traité des obstacles auxquels les jeunes, les femmes et les minorités se heurtent tant au niveau de la participation au scrutin qu'à l'engagement en politique active. Mme. Côté a soulevé

plusieurs obstacles pour les jeunes en particulier. Notamment l'impression que leur vote ne compte pas, entre autre en raison du mode de scrutin actuel. Par ailleurs, ils ont parfois de la difficulté à voter en raison de questions géographiques et logistiques liées à leurs études.

Quant à la sous-représentation de femmes en politiques, l'obstacle le plus significatif est le manque d'opportunités et le manque de soutien spécifique pour les femmes à chaque étape, commençant avec le recrutement par les partis et leur décision de se soumettre comme candidate dans le cadre d'une investiture. De similaires obstacles confrontent les personnes de minorité visible et favorisent la prépondérance de candidats traditionnels, soit bien souvent des hommes blancs de classe socio-économique élevée. De ce fait, Mme. Côté a soulevé comme piste de solution un système de quotas pour les groupes sous-représentés et les minorités culturelles, soit pour les nominations ou les élections, qui garantiraient une présence représentative de ces groupes. Elle proposait de considérer un droit de vote à 16 ans, lequel permettrait d'encadrer le premier et favoriserait les participations futures. Son mot de la fin soutenait que la participation des électeurs à la démocratie représentative présente un enjeu plus large que le mode de scrutin, bien que celui-ci puisse avoir une influence.


Quant à l'obligation de voter, une auditrice a soulevé la question et les conférenciers étaient de l'opinion que le vote obligatoire est somme toute un choix qui serait légitime dans le contexte canadien. Ils mettaient par contre en garde contre des pénalités trop sévères, rappelant qu'environ sept millions de Canadiens n'avaient pas voté aux dernières élections et que ce serait trop compliqué de présenter des amendes à un si grand nombre de citoyens.

La possibilité de voter en ligne a été discuté très brièvement et M. Derriennic a parlé des risques de fraude et des demandes exigeantes de protection contre l'infiltration. De plus, M. Derriennic a répondu que le manque de participation dans le système électoral est plus le résultat d'apathie et de sentiments de d'impuissance que de logistique.

Un participant a mentionné la difficulté que représenterait le maintien de la représentation locale si on regroupait plusieurs circonscriptions rurales. Une proposition serait de ne regrouper que les circonscriptions urbaines et d'avoir des éléments de proportionnalité adaptés à ces regroupements.

Il a également été souligné que les options préférentielles avantagent les partis centristes, puisque ceux-ci ont davantage de chances d'être la seconde préférence des partisans des autres partis. M. Derriennic a souligné que c'est un défaut inhérent à tout scrutin universel, et que les modérés ont davantage de pouvoir décisionnel dans l'ensemble des démocraties. Ceci étant dit, il précise que ce serait moins pire que dans le système actuel, puisqu'il y aurait moins de vote stratégique : on saurait que les votes auraient été recueillis en deuxième préférence, et les élus en tiendraient compte pour maintenir le support de ces électeurs.

En somme, grâce aux présentations des conférenciers invités, aux questions et commentaires des auditeurs et aux courriels reçus des citoyens, nous pouvons identifier une volonté de changer le système actuel pour que le mode de scrutin soit plus représentatif. Nous ne voyons, cependant, pas de consensus au sujet du meilleur mode de scrutin. Néanmoins, il appert qu'il y ait un désir que soit sérieusement étudié et considéré un mode de scrutin avec des éléments de préférentiel et proportionnel modéré.

	
Signature du (de la) député (e)	(Nom)

Les rapports doivent être soumis aux greffières du Comité au plus tard le vendredi 14 octobre 2016, dans les deux langues officielles.

Veillez noter que ce document est à titre indicatif seulement et qu'il peut être modifié ou adapté à votre guise. Les rapports soumis seront publiés sur le site web du Comité.